

POLITIQUE QSSE

L'entreprise n'est que le lieu de l'activité industrielle des femmes et des hommes qui la composent. La nature de cette activité étant le conditionnement, le mélange, le stockage et la gestion d'expédition de produits chimiques, je suis convaincu que la préservation de la santé du personnel, la maîtrise de la sécurité, la protection de l'environnement et la qualité des prestations réalisées, sont les conditions essentielles de son développement durable.

- Je m'engage, par conséquent, à consacrer aux sites et implantations concernés, les ressources humaines, techniques et financières appropriés pour maintenir :
 - ◆ notre Système de Management de la Qualité conforme à la Norme ISO 9001,
 - ◆ maintenir notre Système de Management Environnemental conforme à la Norme ISO 14001,
 - ◆ maintenir notre Système de Gestion de la Sécurité conforme aux exigences réglementaires

et améliorer de façon continue leurs performances, afin de préserver la santé du personnel, assurer la sécurité de nos installations, conserver la confiance de nos clients et accroître leur satisfaction en respectant leurs exigences, et pour en conquérir de nouveaux, pour prévenir toute pollution et réduire les impacts environnementaux de nos activités.

- Je m'engage en outre à :
 - ◆ identifier et respecter les exigences légales applicables, notamment l'Arrêté Préfectoral d'Autorisation d'exploiter de COGEX Sud, Installation classée pour l'Environnement SEVESO 2 « seuil haut »
 - ◆ assurer une veille réglementaire afin de nous conformer aux évolutions de ces mêmes exigences,
 - ◆ respecter les autres exigences auxquelles l'entreprise a souscrit,
 - ◆ prévenir la consommation d'alcool et l'usage de produits stupéfiants sur les lieux de travail

Ces engagements reposent essentiellement sur l'implication et les compétences du personnel, entretenues par des actions régulières de sensibilisation et l'organisation périodique de formations destinées notamment à la délivrance d'habilitations. En conséquence, chacun doit être conscient en permanence de son rôle et de sa responsabilité personnelle en matière de prévention des risques d'accident, d'incidents et d'atteinte à la santé ou de dommage à l'environnement ainsi que de sa contribution à la satisfaction de nos clients.

Nous organisons l'activité de façon à limiter le recours à l'emploi de personnel d'appoint.

La prévention des accidents, des incidents ou des situations d'urgence est un préalable incontournable dans la conduite des opérations. Cette démarche passe par l'identification des dangers et l'évaluation des risques et des impacts de nos activités sur la santé et l'environnement et par l'analyse du retour d'expérience de ces événements.

Pour m'aider dans la mise en œuvre de cette politique, le Directeur Qualité Sécurité Environnement a pour mission de coordonner et de faciliter l'ensemble des actions inhérentes, de vérifier leur application, il est de ce fait, le représentant de la Direction dans les domaines du Management de la Qualité, de la Santé, de la Sécurité et de l'Environnement.

L'engagement de l'équipe de Direction et l'adhésion à cette politique de l'ensemble du personnel demeurent essentiels pour un succès durable de notre démarche de progrès.

Je veillerai personnellement au respect de cette politique QSSE en assurant le pilotage de la démarche au travers des Revues de Direction périodiques intégrant le suivi des différents objectifs et plans d'actions associés.

Le 03 Février 2011,

Le Directeur Général

Cyril SELLON

